

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

2020

Revue de Presse n°11 du 5 mars 2020

Actualités de l'Enseignement Supérieur	2
Actualités de l'Enseignement 1 ^{ère} & 2 ^{ème}	4
Articles thématiques	5

AEFE-SORES

RP-SORES-2020-03-05

Actualités de l'Enseignement Supérieur

Actu | Classements

«Classement QS 2020: les universités françaises font bonne figure», LE FIGARO, publié le 04/03/2020.

https://etudiant.lefigaro.fr/article/classement-qs-2020-les-universites-francaises-font-bonne-figure_03264a9c-5d56-11ea-a880-8fa2dcbf3718/

« Pour sa dixième édition du classement international des universités par discipline dévoilée ce mercredi 4 mars, QS, le célèbre cabinet référent en termes de palmarès, a mis en lumière la France. Notamment Sorbonne Université, l'une des 50 meilleures universités mondiales dans 9 disciplines: les langues modernes, les mathématiques, les sciences de la Terre et de la mer, l'anatomie et physiologie, l'archéologie, les sciences de la biologie, les statistiques et la physique et astronomie.

En commerce et en management, la France arrive deuxième du classement, derrière Harvard, avec l'Institut européen d'administration des affaires, Insead. HEC Paris gagne quant à elle deux places par rapport à l'année dernière et arrive 9e en commerce et management. Elle se place donc dans le top 10 de sa thématique. Pour la catégorie politique et études internationales, Sciences Po Paris arrive en deuxième position à son tour. De son côté, Agro Paris Tech conserve sa 4e place dans la catégorie agriculture et forêts.

Au total, 19 institutions françaises se classent dans le top 50, sur les 48 matières. Un très bon score. [...]

Les établissements Sorbonne Université, Paris Sciences et Lettres ainsi que l'Université de Paris, des regroupements de plusieurs établissements, sont ainsi présents dans plusieurs disciplines, soulignant ainsi la qualité de l'enseignement supérieur français. «Dans le top 50, sur 29 des 48 tables de disciplines publiées, au moins une université française est présente, une grande variété d'institutions qui élaborent des programmes d'enseignement supérieur de classe internationale», a ajouté Ben Sowter.»

19 institutions françaises dans le Top 50 des 48 matières évaluées

LA SORBONNE UNIVERSITÉ PLACE NEUF FORMATIONS

2020	2019	Institution	Sujet
4	4	Agro, ParisTech	Agriculture & Forêts
42=	46	CentraleSupélec	Ingénierie: Electricité & Electronique
17	14	Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP)	Arts du spectacle
44=	44	Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS)	Sociologie
27	51-100	Ecole Nationale Supérieure des Arts Decoratifs (ENSAD)	Art & Design
22	24=	École Nationale Supérieure de Création Industrielle, ENSCI Les Ateliers	Art & Design
27=	29	Ecole Polytechnique	Mathématiques
34	51-100	Ecole Polytechnique	Ingénierie: Mécanique, Aéronautique & Manufacture
37=	32=	Ecole Polytechnique	Physique & Astronomie
31=	37	ESSEC Business School, Paris	Commerce et Management
19	17	HEC Paris	Comptabilité & Finance
9	11	HEC Paris	Commerce et Management

Actu | Études de santé

«Réforme des ECNi : "Une révolution pédagogique de la formation médicale"», EDUCPROS, publié le 03/03/2020.

<https://www.letudiant.fr/educpros/entretiens/reforme-des-ecni-une-revolution-pedagogique-de-la-formation-medicale-sebastien-villard.html>

« Avec la réforme des premier et deuxième cycles des études de médecine, c'est un chamboulement généralisé qui s'annonce pour la formation. En quoi consistent les ECNi (épreuves classantes nationales informatisées), l'examen qui détermine à lui seul l'affectation des futurs internes ?

Les ECNi sont actuellement basées sur le seul contrôle des connaissances. Concrètement, le concours consiste en cinq épreuves organisées sous forme de questions à réponses multiples, de dossiers progressifs et de lecture critique de deux articles. Ces épreuves sont programmées pendant deux jours et demi, en fin de sixième année.

C'est ce concours qui détermine le reste de la carrière des étudiants. En fonction de leurs résultats, ils sont ensuite classés de 1er à 9.000e. Selon le classement qu'ils ont obtenu, l'un après l'autre, ils choisissent ensuite leur spécialité et la ville où ils poursuivront leur internat. Cela se joue souvent à un fil. Entre la 1.500e et la 6.000e place, il y a seulement 1,5 point d'écart.

Quels sont les changements induits par la réforme ?

La réforme, c'est une révolution pédagogique. Les étudiants ne seront plus uniquement évalués sur les connaissances mais aussi selon deux nouveaux critères. Tout d'abord, les compétences, qui sont des mises en situation clinique, seront appréciées sous la forme d'examens cliniques objectifs et structurés. Ensuite, leur parcours sera également apprécié. L'étudiant fera des expériences qui lui rapporteront un nombre de points. Le nombre de points sera plafonné pour éviter une course à l'expérience. La valorisation des mobilités nationales et internationales (Erasmus, stage clinique ou de recherche), des engagements associatifs au sens large, des doubles cursus (UE optionnelles, master, thèse précoce), de l'expérience professionnelle ou encore du niveau de langue est prévue.

Le contrôle des connaissances devrait compter pour 50% de la note finale, l'évaluation des compétences pour 40%, et celle du parcours pour 10%. Mais ce n'est pas encore figé dans le marbre. Autre nouveauté : un classement par spécialité sera mis en place. L'épreuve de connaissances sera pondérée en fonction des résultats obtenus dans chaque discipline. Ainsi, un étudiant qui répond mieux aux questions en cardiologie que les autres aura un meilleur classement dans cette discipline. Concernant l'épreuve de compétences, le classement se fera par grand groupe de spécialités. Par exemple, un étudiant fort en cardiologie et qui aurait démontré son investissement dans la discipline pourra avoir un vrai plus dans ce classement. [...] »

Actualités de l'Enseignement 1^{ère} & 2^{ème}

Actu | Sciences de l'éducation

« Est-il toujours souhaitable de mettre son enfant dans une « bonne » classe ? », THE CONVERSATION, publié le 02/03/2020.

<https://theconversation.com/est-il-toujours-souhaitable-de-mettre-son-enfant-dans-une-bonne-classe-132630>

« De nombreux travaux en sciences de l'éducation ont souligné l'influence de la classe ou de l'école fréquentée sur les apprentissages des enfants.

Sur la base de ces recherches, on tend généralement à considérer que le fait d'être dans une école ou une classe de « bon » niveau a des conséquences plutôt positives tant sur les performances scolaires, les aspirations d'études et de carrière que sur la motivation de l'élève. Oui, mais les choses sont-elles aussi simples ? Ne faut-il pas considérer d'autres paramètres ?

Si les bénéfices sont largement évidents sur le plan des acquis scolaires, il en va autrement sur le plan socio-affectif, notamment sur la manière dont l'élève appréhende ses capacités et sur la confiance en soi qui en découle. De nombreux travaux portant sur le concept de soi scolaire ont mis en évidence un effet psychologique important appelé le Big-Fish-Little-Pond-Effect (BFLPE) : le poisson qui nage dans un petit étang se sent plus gros que s'il nageait dans un grand étang. [...]

Plusieurs recherches ont étudié si l'effet de la classe d'appartenance sur le concept de soi variait en fonction du niveau d'aptitude de l'élève, de son sexe, de son origine socioculturelle, ou encore de certains traits de personnalité. La principale conclusion est que plupart des élèves sont sensibles à l'effet « petit poisson dans la grande mare ».

Ainsi, dans les systèmes scolaires intégrés ou « compréhensifs » (pays baltes ou scandinaves, Canada), c'est-à-dire où les élèves ne sont pas regroupés dans des classes ou des écoles de niveaux différents, les groupes de référence (classe et/ou école selon les études) auxquels les élèves se comparent sont relativement similaires du point de vue des aptitudes, et les effets délétères d'une comparaison défavorable aux autres élèves de la classe seront moindres.

À l'inverse, dans les systèmes différenciés, où les élèves sont regroupés par filière ou par niveau, les cadres de référence sur lesquels s'appuie la comparaison sociale sont différents d'une classe ou d'une école à l'autre, ce qui décuple l'effet des comparaisons sociales. La France, la Belgique, l'Allemagne, le Luxembourg et les Pays-Bas sont dans ce second cas de figure, en tout cas au secondaire.

Pour le résumer en une formule simple, plus la question du choix ou du placement de l'élève dans la « bonne » classe – la « bonne » école, la « bonne » filière ou option – est un enjeu dans un système éducatif, plus un effet important du groupe de référence est observé.

La question des choix scolaires (école, classe, filière, option) est un enjeu indéniable dans un système éducatif comme le système français ou belge. Ces choix ont une incidence sur les acquis scolaires (le niveau de connaissances et de compétences), mais aussi sur la manière dont un élève perçoit ses capacités (concept de soi), qui influe à son tour sur sa motivation, sa confiance en soi, sa persévérance.

Sur ce point, les études relativement peu connues dont parle cet article ont clairement montré qu'il n'est pas toujours bénéfique ni souhaitable de vouloir à tout prix mettre son enfant dans la classe perçue à tort ou à raison comme la « meilleure ». Pour un élève « moyen », a fortiori pour un élève en difficulté, se trouver au quotidien dans la situation de se percevoir comme moins bon que les autres peut avoir des effets vraiment négatifs, susceptibles d'engendrer une démotivation et un désengagement progressifs dans les tâches scolaires.

Parfois, la « meilleure » classe est celle où l'élève se sent en confiance, encouragé, capable d'y arriver, pas celle où la compétition est féroce, où il importe d'avoir les meilleures notes et où l'élève se retrouve systématiquement moins bien noté que les autres. C'est un élément dont les parents en particulier devraient avoir connaissance et qu'ils devraient mettre en balance avec d'autres critères, lorsque la possibilité d'un choix de placement scolaire pour leur enfant se pose.

Vouloir à tout prix le meilleur établissement, la filière la plus prestigieuse pour son enfant n'est pas toujours le meilleur choix, et peut même se révéler délétère si l'élève est particulièrement sensible aux comparaisons sociales (enfants anxieux, stressés, peu confiants dans ses capacités) ou en relative difficulté scolaire.»

Articles thématiques

Actu | Égalité filles-garçons

«Sexisme dans l'enseignement supérieur: le HCE pointe du doigt les écoles d'ingénieurs», LE FIGARO, publié le 02/03/2020.

https://etudiant.lefigaro.fr/article/sexisme-dans-l-enseignement-superieur-le-hce-pointe-du-doigt-les-ecoles-d-ingenieurs_c12a58bc-5c93-11ea-8a33-ca35e4bd44df/

« Depuis janvier 2017, sa réalisation et sa publication est une obligation. Le rapport annuel sur l'état des lieux du sexisme en France réalisé par le Haut conseil à l'égalité (HCE) a planché cette année sur la place des femmes dans trois domaines bien précis: les médias, la politique, et le monde du travail. Afin d'introduire ce dernier, quelques pages du rapport sont dédiées au sexisme au sein de l'enseignement supérieur. Les grandes écoles sont particulièrement ciblées.

Le rapport salue la mise en place de quatre «mesures prioritaires» par Frédérique Vidal lors du comité interministériel aux Droits de femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes du 8 mars 2018. Il s'agit de la mise en place d'une cellule d'accueil et d'écoute dans toutes les universités et de l'objectif d'étudiantes en filières scientifiques, fixé à 40% dès 2020. Le lancement d'une campagne de communication sur les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur, la sensibilisation des agents du CROUS en font également partie. «La mise en mouvement de l'enseignement supérieur sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles est donc réelle», souligne le HCE.

Mais il reste encore à faire. La recommandation numéro 6 du rapport suggère par exemple de «favoriser une orientation scolaire et professionnelle sans stéréotypes de sexe, dès le plus jeune âge». Les femmes représentent effectivement 69% des étudiants dans les disciplines littéraires (langues, lettres et sciences humaines) tandis qu'elles sont minoritaires dans les formations scientifiques [...]

Les écoles d'ingénieurs sont tout particulièrement dans la ligne de mire du Haut conseil à l'égalité. Dans ces institutions où les femmes ne représentaient que 32% des étudiants en 2019 selon le baromètre de la Conférence des grandes écoles, les «normes sexistes» seraient «intériorisées». Le rapport cite notamment une étude réalisée en 2016 par l'association «Femmes ingénieurs», dans laquelle 63% des étudiantes interrogées affirment avoir déjà subi ou été témoins de violences verbales sexistes ou sexuelles sur leur campus. Et 10% affirment avoir déjà subi une agression sexuelle sur le campus.»